

[FENÊTRES]

SUR COURS

Février 2013



Premières classes



A lors que le ministère a prévu la création de 60 000 postes dans l'éducation nationale sur 5 ans, la situation n'a jamais été aussi problématique quant au nombre de candidats... même si, dans le premier degré, ce sont quelques académies qui concentrent les inquiétudes. La campagne menée par le ministre suffira-t-elle à motiver des « vocations » ? Pour le SNUipp-FSU, le projet de refondation de l'école doit permettre de transformer l'école pour faire réussir tous les élèves et redonner aux enseignants la fierté d'un métier aussi difficile qu'enthousiasmant. Aider les étudiants à faire leurs études, revaloriser les salaires, mais aussi améliorer les conditions de travail pour les élèves comme pour les enseignants. Une école plus sereine et plus juste : tel est le défi à relever. Dans ce contexte, la déception sur la réforme des rythmes se mue en franche irritation partout où les enseignants ne perçoivent pas, dans les projets des communes, de progrès dans la vie des écoliers et dans le fonctionnement des écoles. Il ne s'agit pas de refuser toute transformation des rythmes, bien au contraire : le statu quo est intenable ! Mais prendre en compte l'avis des enseignants et des parents, s'appuyer sur l'expertise de ceux qui font l'école au quotidien est bien une nécessité pour construire de nouveaux rythmes qui décompressent le temps scolaire et assurent des temps périscolaires de qualité. C'est le sens des appels à se mobiliser du SNUipp-FSU.

CLES2 : PES, écrivez aux recteurs !

DOSSIER : La maternelle : quelle école !

QUESTION MÉTIER : Les devoirs "à la maison"

ACTION

23 janvier et suites

Le 23 janvier, le SNUipp-FSU a appelé les enseignants à participer à une journée nationale d'interpellation du ministre et de ses représentants pour porter l'exigence d'être enfin entendus sur les changements nécessaires dans nos conditions de travail pour faire réussir les élèves : baisse des effectifs, réduction du temps de travail et temps supplémentaire pour travailler en équipe, programmes adaptés, Rased réhabilités, vrais temps de formation continue, fin des injonctions et relation de confiance avec l'institution... Mais aussi de réaffirmer qu'une réforme des rythmes scolaires ne peut se faire sans, voire contre, les enseignants. Plus généralement, la refondation de l'école, pour être durable, efficace et permettre ainsi la réussite des élèves doit s'appuyer sur l'avis et l'engagement des enseignants. Le SNUipp-FSU a lancé une pétition en faveur d'une amélioration des rémunérations des enseignants.

31 JANVIER : JOURNÉE DE GRÈVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le changement, c'est l'action !

Alors que des discussions sont en cours dans le cadre d'un agenda social de la Fonction publique, le gouvernement doit permettre à la Fonction Publique et aux services publics de jouer tout leur rôle. Leur action est un puissant moyen pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales. Le rôle de l'État est aujourd'hui de donner les capacités d'agir pour améliorer la qualité des services rendus à tous les usagers sur l'ensemble du territoire et dans le même temps d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents.

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires ont appelé les agents de la Fonction publique à une journée de grève le 31 janvier.

RYTHMES SCOLAIRES

Le compte n'y est pas

Mal préparée, la réforme des rythmes est très loin de répondre aux attentes des enseignants des écoles qui dénoncent pourtant depuis 2008 l'organisation de la semaine imposée par Darcos. Ils espéraient une amélioration des conditions dans lesquelles les enfants apprennent et dans lesquelles ils travaillent. Mais pour l'heure, le compte n'y est pas !

Le décret ministériel sur l'aménagement du temps scolaire qui rend obligatoire la semaine de 4,5 jours, permet qu'une organisation scolaire soit décidée sans consultation des conseils d'école : un maire pourrait imposer un changement des horaires contre l'avis des enseignants !

Pour le SNUipp-FSU, il faut une réécriture du décret. La consultation des conseils d'école est nécessaire pour que les acteurs de l'école au quotidien (enseignants, parents...) participent à l'élaboration du projet. Il faut des garanties quant à la qualité des temps périscolaires pour réduire les inégalités et non les creuser. Les conditions de dérogation doivent être élargies pour tenir compte de la diversité des situations. Enfin, parce que le travail en équipe des enseignants est vraiment une nécessité, le SNUipp-FSU demande 3 heures hebdomadaires de concertation dans la définition des obligations de service des enseignants.

Ni statu quo, ni le bricolage actuel ! Il faut une réforme ambitieuse, qui porte de réels progrès pour les élèves et pour les enseignants.

CERTIFICATION EN LANGUES CLES²

PE stagiaires, écrivez aux recteurs !

Les syndicats enseignants de la FSU, dont le SNUipp, demandent aux ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur que le CLES2 ne soit pas exigé des stagiaires comme preuve supplémentaire de qualification pour être titularisés. Car de fait, et malgré un arrêté dispensant du CLES2, jusqu'en 2014, « tous les lauréats, titulaires d'un master ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant un cycle d'études d'au moins deux ans validant des enseignements comprenant la pratique d'au moins une langue vivante étrangère » des difficultés subsistent pour de nombreux futurs enseignants des écoles. C'est pourquoi le SNUipp-FSU se mobilise à leurs côtés. Il les invite à écrire à leur recteur pour lui faire part des difficultés qu'ils rencontrent dans l'obtention du CLES2, en lui demandant : soit la reconnaissance de leurs équivalences, soit la mise en place d'une formation offrant cette même équivalence au CLES. Pour ce faire, le syndicat propose des modèles de lettres à compléter en fonction de la situation de chacun-e.

Modèle de lettre au recteur : stagiaire sans équivalence

Madame, Monsieur le Recteur,

Je tiens, par la présente, à vous faire part de la difficulté dans laquelle je me trouve concernant l'obtention de la certification CLES2, nécessaire à la titularisation.

Professeur des écoles stagiaire depuis le 1er septembre 2012, à XXX, je n'ai aucune des équivalences notifiées dans l'arrêté du 10 septembre 2012, permettant d'être dispensé du CLES2.

A ce jour je n'ai reçu aucune proposition de formation me permettant de justifier de cette certification ou d'une des équivalences. Dans la situation actuelle, je ne pourrai être titularisé(e) à la rentrée de septembre 2013.

Je sollicite donc de votre bienveillance l'examen de ma situation par vos services, de façon à pouvoir obtenir une formation offrant une équivalence au CLES.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Copie du courrier à renvoyer au SNUippXX (adresse complète)

Modèle de lettre au recteur : stagiaire avec équivalence

Madame, Monsieur le Recteur,

Je tiens, par la présente, à vous faire part de la situation dans laquelle je me trouve concernant l'obtention de la certifications CLES2, nécessaire à la titularisation.

Professeur des écoles stagiaire depuis le 1er septembre 2012, à XXX, mes relevés de notes de XXX me permettent d'obtenir une équivalence au CLES2, conformément à l'arrêté du 10 septembre 2012.

A ce jour, aucun service de l'administration ne m'a garanti la validité de cette équivalence.

Je sollicite donc de votre bienveillance l'examen de ma situation, à partir des éléments que je transmets en pièces jointes, ainsi qu'une réponse écrite de la part de vos services confirmant cette équivalence. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Copie du courrier à renvoyer au SNUippXX (adresse complète)



Ce document a été
réalisé avec des
encres végétales,
sur papier recyclé
par une imprimerie
Imprim'Vert.

LA MATERNELLE : QUELLE ÉCOLE !

L'école maternelle a été mise à mal ces dernières années. Mais elle reste enviée par de nombreux pays, et a su prouver son efficacité. Véritable lieu de socialisation, elle est un moment prépondérant dans la vie de l'enfant qu'il ne faut pas négliger. Il apparaît alors comme nécessaire de mieux former les enseignants aux spécificités de cette « petite » école qui a pourtant tout d'une « grande » !

En mai dernier, l'inspection générale de l'éducation nationale rendait public un rapport sur l'école maternelle, qui dressait un portrait sans concession. Il dénonçait notamment les nouveaux outils d'évaluations perçus comme des contraintes administratives, ou encore la multiplication des fiches à l'écrit au détriment, notamment, du temps passé sur le travail oral. A l'inverse, pour qu'il y ait apprentissage, les élèves doivent être amenés à « observer, imiter, répéter, jouer, chercher des réponses, imaginer des solutions pour résoudre des problèmes, relever des défis et mettre des mots sur les activités », nous dit le rapport.. Renouveler les équipements et mieux aménager les classes, former les enseignants pour leur donner les clés « des gestes spécifiques à l'école maternelle » sont aussi décrits comme des leviers indispensables.

La nouvelle loi d'orientation, dont le projet a été présenté début décembre, redonne une place essentielle à la maternelle avec l'ambition de lui faire jouer pleinement son rôle d' « accélérateur de développement ». Trois grands axes ont été repensés : le retour à un cycle unique de la petite à la grande section, la redéfinition des missions de l'école maternelle, et enfin l'augmentation de l'accueil et de la scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école (en priorité dans les secteurs de l'éducation prioritaire, ruraux isolés et régions d'outre-mer).

Les missions souhaitées pour cette école

s'articulent autour de la volonté de donner à chaque enfant confiance en soi et envie d'apprendre, de structurer son langage, et de construire des acquis fondamentaux en utilisant une pédagogie adaptée, fondée sur l'expérimentation et la recherche. Ce projet de loi préconise également de conforter et de stimuler le développement des enfants en les initiant aux différents moyens d'expression, mais aussi de repérer les élèves présentant des troubles du langage oral et écrit, grâce à une formation spécifique des enseignants.

L'enfant devient élève, tout un programme !

Dès la maternelle, la maîtrise du langage est une des clés qui permet aux enfants de devenir élève et d'entrer dans les apprentissages. C'est ce qu'affirme Christine Passerieux (p 4) en insistant sur l'importance d'une pratique quotidienne d'activités langagières « *il ne suffit pas de prendre la parole : les élèves doivent apprendre une parole différée, déconnectée de l'action* ». Et c'est aux enseignants d'encourager les enfants à s'exprimer, de valoriser chaque petite réussite. Pour Mireille Brigaudiot (p 4), l'enseignant va devoir « *interpréter les renseignements [que donnent les comportements divers des enfants] pour aider l'enfant à "construire du progrès"* ». Elle précise que les compétences spécifiques qu'il faut avoir pour enseigner en maternelle nécessitent une réelle formation.

Les spécificités de la maternelle s'observent également à travers les pratiques pédagogiques (p 5) qui s'adaptent au développement des enfants. La priorité est donnée à la socialisation, et les enseignants y travaillent également la structuration du temps et de l'espace, à travers notamment les rituels ou le travail en ateliers.

La reconnaissance des besoins spécifiques en formation qu'induit l'école maternelle est une revendication du SNUipp-FSU, qui depuis de nombreuses années, demande que l'on offre à cette école les moyens à la hauteur de ses ambitions.



Construire du langage

L'école maternelle doit permettre à chaque enfant de devenir élève. Il s'agit pour lui d'entrer dans des apprentissages qui ne sont pas nécessairement ceux de son univers familial. Cela implique la maîtrise du langage, qui permet de construire les premiers apprentissages en maternelle. La réussite scolaire dépend donc de bases langagières solides.

Quand ils entrent à l'école, les enfants prennent la parole de manière spontanée, immédiate, souvent sous le registre de l'émotion. Ils parlent d'abord en accompagnement de ce qu'ils vivent. Mais ils ont ensuite à construire des discours. Pour Christine Passerieux, conseillère pédagogique, coordinatrice du secteur maternelle au Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN), « Il ne suffit pas de prendre la parole : les élèves doivent apprendre une parole différée, déconnectée de l'action. Ce qu'il faut construire c'est que l'objet scolaire de l'échange langagier ce n'est pas l'émotion, le ressenti, l'expérience personnelle (sachant bien entendu qu'il n'est pas question de les évacuer), mais la mise à distance de ses affects pour entrer dans un rapport au langage qui permet d'organiser le monde,

de le définir, de l'expliciter. »* Il s'agit donc de passer du langage de situation à un langage d'évocation pour lequel une partie du sens n'est plus portée par la situation elle-même. Le langage d'évocation doit être précis et structuré. En ce sens, il se rapproche du langage écrit par son caractère décontextualisé. Il implique une structuration logique, spatiale, chronologique...

Si le langage est permanent et s'acquiert en situation, il est aussi un objet d'étude. Les ateliers de langage sont des moments structurés à partir d'objectifs ciblés, mis en œuvre avec un petit nombre d'élèves. « La parole devient objet et les élèves vont devoir apprendre à passer de sa pratique quotidienne à l'étude de son support "matériel" la langue (comptines,



travail sur le lexique, la phonologie, premières approches de l'orthographe, prise de conscience de la segmentation en phrases, mots, lettres). Il ne s'agit donc plus seulement de parler ensemble, de communiquer mais d'identifier l'objet autour duquel la parole se structure avec mais aussi contre les autres (fonction argumentative). » qu'explique Christine Passerieux. La régularité des séances et la reprise d'activités très semblables, mais aussi ce que l'enseignant donne à entendre aux élèves, sa propre activité intellectuelle, ses attentes, ce qui est en jeu dans la situation d'apprentissage qu'il propose, sont propices au développement du langage en maternelle.

*(Dialogue n° 108 "Des idées qui ont la vie dure", GFEN)

Mireille Brigaudiot, enseignante-chercheuse en sciences du langage.



3 QUESTIONS À

En quoi la maternelle est-elle une école à part entière ?

C'est d'abord une école parce qu'elle peut se définir en contraste par rapport aux autres lieux collectifs accueillant des enfants du même âge (crèches, garderies collectives, etc) : un enseignant formé au métier est responsable d'un grand groupe d'enfants et applique des Programmes nationaux. Ces programmes intègrent la dimension éducative et d'instruction.

Seul lieu d'instruction pour les enfants jusqu'à 6 ans, elle permet des apprentissages culturels qui, pour certains enfants, ne se font qu'à l'école. C'est le cas de la découverte du langage écrit : à quoi il sert, ses caractéristiques quand on l'entend, quand on le produit, la nature du

code alphabétique.

Mais cette école est maternelle parce que les professionnels qui y travaillent font, d'une certaine manière, comme les « mamans » en s'adaptant pas à pas à ce que les enfants savent un peu faire, pas du tout faire, déjà bien faire.

Quelles compétences spécifiques faut-il avoir pour enseigner en maternelle ?

Elles sont liées à ce « calage » sur des progrès d'apprentissage au jour le jour et au cas par cas. Le regard de l'enseignant de maternelle doit être particulier : à l'affut de tout ce qu'un enfant montre, sans le vouloir, de là où il en est. En PS s'il mord depuis 15 jours, il « dit » quelque chose, en MS s'il se met à écrire son nom partout, il « dit » quelque chose, en GS s'il répète qu'il veut faire des invitations pour son anniversaire, il « dit » quelque chose, etc. L'enseignant interprète ces renseignements pour aider l'enfant à « construire du progrès » : il explique l'in-

térêt de parler, il valorise l'exploit d'écriture et explique comment fonctionne l'écrit, il met le groupe-classe en préparation d'anniversaire et induit la production et l'envoi de courriers. C'est un savoir-faire extrêmement fin qui ne va pas de soi.

Quelle formation est nécessaire aux enseignants pour bien y enseigner ?

Les éléments de formation découlent de ces compétences nécessaires. Il faut entraîner les enseignants à saisir tous ces indices puis leur donner des contenus théoriques pour interpréter ce réel : des connaissances développementales sont absolument nécessaires. Enfin, pour les apprentissages culturels que j'évoquais, il faut aux enseignants un « savoir-savant » sur des notions comme le code alphabétique ou le nombre pour qu'ils puissent interpréter les tâtonnements des enfants en prenant leur point de vue et en leur expliquant ensuite comment ça marche vraiment.

APPRENTISSAGES

Les pratiques pédagogiques en maternelle

A la maternelle, l'organisation pédagogique de la classe est déterminante pour enrôler tous les élèves, les plus fragiles en particulier, dans les apprentissages.

Dès l'entrée du matin, les enseignants peuvent concevoir des dispositifs d'accueil avec souvent un double objectif : inscrire les élèves dans les activités de la journée et assurer quotidiennement la liaison avec les familles. Les parents accompagnent, rassurent et sont rassurés, prennent le temps d'échanger avec l'enseignant si besoin. Ce peut être aussi le temps de fréquenter des coins jeux, qui soient pensés pour porter des apprentissages et permettre des échanges langagiers entre pairs.

Les rituels sont des moments particuliers dans la vie de la classe. Ils servent à structurer l'enfant en lui donnant des repères : quel jour sommes-nous ? Qui est absent ? Qui mange à la cantine?... Mais comment obtenir l'attention et la participation des élèves et en faire un réel moment de travail ? Comment les faire évoluer au cours de l'année et, en équipe, sur l'ensemble du cycle 1 pour qu'ils constituent des temps stimulants ? Les rituels sont à distinguer d'autres moments collectifs où les enfants sont regroupés autour de l'enseignant : comptines, lectures d'albums, séances de langage...



Les élèves de maternelle travaillent souvent en ateliers. Ce fonctionnement exige que les élèves aient développé une certaine autonomie bien qu'ils ne soient pas livrés à eux-mêmes l'enseignant ayant un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre de véritables apprentissages. Comment prendre en compte les différences et éviter le passage systématique par tous les ateliers ? Ou à l'inverse peut-on laisser une liberté totale de choix en n'assurant plus la confrontation à tous les apprentissages ?

Assurer la meilleure organisation pédagogique possible est plus facile à écrire qu'à faire, surtout en petite section où la construction de repères est un travail de tous les jours. C'est le beau défi quotidien des enseignants de maternelle !

TÉMOIGNAGE

Annie Serres,
directrice en
maternelle à
Bordeaux



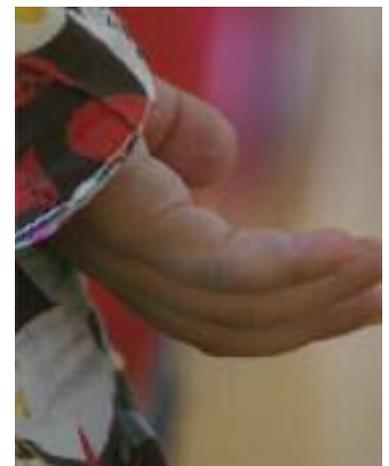
« Enseigner en maternelle, c'est un vrai métier de conception et d'attention à l'enfant dans sa globalité : respecter ses rythmes, l'amener peu à peu à devenir élève, ce qui inclut une attention particulière pour tous les gestes quotidiens qui participent à une plus grande autonomie. Imagination et créativité doivent être au rendez-vous afin d'associer programmes et supports diversifiés (albums, événements, projets, sorties, etc.) Etablir des relations de respect et de confiance avec les parents d'élèves est aussi très important. Tout cela s'acquiert au fil de l'expérience et des échanges entre collègues. Un parcours de carrière en école maternelle comporte tous ces défis mais c'est aussi une très belle entrée dans le métier d'enseignant car nous y prenons le temps d'échanger, de réfléchir sur nos pratiques et de faciliter un passage réussi dans cette première école pour tous nos élèves. »



Le point de vue du SNUipp-FSU

A l'heure où se joue un nouvel avenir pour l'école, la maternelle est au cœur des transformations nécessaires. L'école maternelle a souffert ces dernières années d'une orientation « *primarisante* » du cycle des apprentissages premiers, conduisant à faire projeter trop tôt les élèves dans des apprentissages ou risque de fragiliser encore davantage certains d'entre eux. Le SNUipp-FSU défend une redéfinition de ses missions redonnant toute sa place au développement de l'enfant.

Les discussions sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans ont été l'occasion de rappeler l'importance des conditions d'accueil et de scolarisation des tout petits. Les questions de formation à la spécificité de cette école, première étape de la scolarité où tant de choses se jouent, sont essentielles. C'est pourquoi, au cœur des débats sur la refondation de la formation, le SNUipp-FSU porte une grande vigilance à remettre en place une formation de qualité concernant la petite enfance, avec un temps significatif consacré à la maternelle.



Combien gagne-t-on ?

Le point d'indice n'a pas été augmenté depuis le 1er juillet 2010, par contre les prélèvements (la CSG et les cotisations pour la retraite) ont augmenté ainsi que les mutuelles.

Sur les salaires nets (hors mutuelle), cela représente une baisse de plus de 8 euros par rapport à l'an dernier.

Les nouveaux professeurs des écoles stagiaires issus du concours externe sont nommés fonctionnaires stagiaires au 3ème échelon du corps PE depuis le 1er septembre 2012 (indice 432). Leur salaire mensuel net est de 1699,25 € à 1752,52 € en fonction de la zone (tableau ci-dessous).

Tableau d'avancement et rémunération net hors prélèvements MGEN

Échelon	Gd choix	Choix	Ancienneté	indice	Traitement net Zone 1	Traitement net Zone 2	Traitement net Zone 3
Du 3è au 4è			1 an	445	1 752,52 €	1 717,00 €	1 699,25 €
Du 4è au 5è	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	458	1 803,72 €	1 767,15 €	1 748,89 €

A quoi correspondent les zones 1, 2 et 3 ?

Les zones sont définies par le montant de l'indemnité de résidence destinée à compenser les coûts de la vie plus importants dans certaines zones (grandes villes, communautés urbaines).

- Zone 1 : + 3% du traitement brut
- Zone 2 : + 1%
- Zone 3 : rien

Attention : la commune de référence est celle d'exercice et non de résidence personnelle.

COTISATION SYNDICALE

bonne nouvelle !

La réduction fiscale de 66% de la cotisation syndicale devient un crédit d'impôt dès cette année...

Ceci permettra désormais aux enseignants non imposables de bénéficier également de cette mesure, puisqu'ils pourront alors prétendre à un crédit d'impôt égal à 66 % des cotisations versées qui leur sera remboursé (à la différence d'une déduction fiscale qui ne s'applique qu'en diminution des impôts à payer). Cette mesure est applicable à compter de l'imposition des revenus perçus en 2012.

ÉVALUATION, TITULARISATION

comment ça se passe ?

Les modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires sont fixées par l'arrêté du 12 mai 2010.

Le tuteur du stagiaire établit un rapport sur lequel s'appuie l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) pour émettre un avis. En cas de difficulté, une inspection peut être réalisée mais ce n'est pas obligatoire.

Le jury, composé d'inspecteurs, se prononce sur le fondement du référentiel de compétences après avoir pris connaissance de l'avis de l'IEN. Il est possible d'avoir accès à cet avis ainsi qu'au rapport d'inspection et au rapport du tuteur. Le jury entend en entretien tous les stagiaires qu'il envisage de ne pas proposer à titularisation et transmet ensuite ses propositions au recteur d'académie.

Le recteur arrête la liste des stagiaires aptes à être titularisés, celle des stagiaires autorisés à faire une seconde année de stage et celle des stagiaires licenciés. C'est ensuite le *directeur académique* qui titularise les stagiaires validés.

En cas de difficulté ou pour toute question, prenez contact avec votre section du SNUipp-FSU.

LA CLASSE

DOCUMENTS ET AFFICHAGES

Lors de visites de maîtres-formateurs ou de conseillers pédagogiques, ils attendent de voir des documents qui témoignent de la construction de compétences d'enseignant ainsi que des référentiels qui doivent être affichés dans la classe. En voici une liste non exhaustive, tout est à relativiser en fonction du contexte et du niveau de classe.

Affichages institutionnels :

- Liste des élèves de la classe avec leurs dates de naissance
- Emploi du temps sur lequel figurent les horaires et les disciplines travaillées (issues des programmes)
- Progressions, programmations

Documents :

- Cahier journal dans lequel on retrouve les disciplines travaillées, les compétences visées, les références à des fiches de préparation le cas échéant, des précisions éventuelles utiles à l'organisation de chaque séance ne relevant pas de fiches de préparation, une case pour noter les commentaires après les séances afin d'ajuster les prochaines, en termes d'organisation ou de différenciation.
- Projet d'école (connaissance et prise en compte du projet d'école)
- Projets éventuels de classe

Affichages, référentiels pédagogiques devant évoluer au cours de l'année :

- Jours de la semaine avec repères pour la date, mois de l'année avec repères anniversaires, événements de la classe, en maternelle
- Frises historiques en élémentaire
- File numérique collective en maternelle
- Tables (de multiplications...) en élémentaire
- Tableau (château) des nombres de 1 à 100 jusqu'au cycle 2
- Référentiels doigts, dés en maternelle
- Lettres de l'alphabet dans les 3 écritures jusqu'au cycle 2
- Règles d'orthographe, d'écriture... en fonction du travail en cours en élémentaire
- Des productions en arts visuels

Patrick Rayou, professeur de sciences de l'éducation à l'Université Paris-VIII et membre du laboratoire Circeft-Escol.



Les devoirs "à la maison".

Quelle est aujourd'hui la réalité des devoirs à la maison ?

L'importance des devoirs à la maison est grande si on en juge par les études menées par l'INSEE et ceci malgré leur interdiction dans les textes. De plus, il arrive que les familles soient auto-prescriptrices et en rajoutent par rapport aux demandes. Le phénomène le plus connu est celui des cahiers de vacances qui ont engendré un marché de l'édition considérable. Des travaux de l'IREDU ont montré que ces devoirs de vacances creusent les inégalités entre les élèves.

Quelles difficultés posent les devoirs ?

La première tient à l'idée que le transfert du milieu principal d'apprentissage à un milieu secondaire s'opérerait naturellement. Or ceux qui ont à traiter le travail des élèves ne savent souvent pas dans quel esprit il a été donné. S'agit-il de devoirs d'exercice, d'anticipation, de recherches, de préparation d'une évaluation ?

À ce problème s'ajoute le travail des élèves. Les devoirs supposent que des notions qui n'ont pas été assimilées pendant le cours puissent l'être au moment où ils feront l'exercice sans la présence de

leur enseignant. Or on voit bien, quand on assiste à l'aide aux devoirs, combien les malentendus sont forts sur des choses aussi évidentes qu'apprendre sa leçon. Suivre les études, motiver les enfants, veiller à ce qu'ils aient un espace d'étude, fermer les écrans, tout ceci fait partie du rôle éducatif des parents. Mais il y a un abus, une défausse de la part de l'école à demander aux familles de prendre la charge cognitive des devoirs.

L'internalisation est-elle une solution pertinente ?

C'est une bonne solution à condition d'internaliser vraiment. Il faut inventer des modes de collaboration dans les équipes enseignantes pour que ceux qui seraient amenés à les encadrer soient au courant des objectifs et des difficultés des élèves. Dans ce sens, plus de maîtres que de classes est une organisation pertinente pour ce type de collaboration. La co-intervention dans la classe permet des remédiations instantanées mais aussi la prise d'indices sur les modes de travail réels des élèves et sur les blocages. Des devoirs au sein de l'école organisés par des personnels susceptibles de dépister les difficultés pourraient alors être l'occasion de débloquer certains élèves sans empoisonner les familles.

DANS LE VIF DU MÉTIER

Estelle a 32 ans. Elle est PES à Béziers.



« Avant cela, j'ai été éducatrice sportive auprès d'une mairie pendant 7 ans. J'ai enchaîné CDD après CDD... Ce n'était plus tenable. Quand j'ai décidé de quitter ce travail, je me suis demandé ce qui manquerait le plus : le sport, ou les enfants. Ce fût les enfants. »

Estelle a alors passé le troisième concours, destiné aux personnes ayant eu plus de 5 ans d'activité professionnelle dans le privé, sans passer par la voie d'un master métier de l'enseignement. Cela n'a pas été évident. « Plein de choses me manquait. J'ai révisé avec les livres. »

Le 4 septembre, elle se retrouve en responsabilité de classe, en petite section de maternelle, dans une zone difficile. « Je m'attendais à ça, une situation difficile. Les enfants qui pleurent, la rupture avec les parents très violente. Je me suis attachée à les calmer... »

Les enseignants de l'école ont été un point d'appui. « J'avais déjà eu un contact avec les enfants, mais au bout d'un moment, le stock d'idées s'épuise. Là, les échanges avec les collègues ont bien servi. »

Une semaine après, débute le stage en pratique accompagnée chez une PEMF pour un mois. « Cela a été très intéressant, pour attraper les petits trucs, les gestes, comment se déplacer dans la classe, comment arrêter un enfant sans arrêter la classe... Mais aussi pour construire un emploi du temps, même si celui que j'ai vu n'était pas directement employable car ma PEMF n'avait pas le même niveau que moi. »

Après, retour en classe. Et la charge de travail est énorme. « Les préparations, les mercredis passés à l'IUFM, les progressions et préparations à envoyer en début de période à ma PEMF... ». Estelle y passe ses soirées, ses week-end. « Quand j'étais éducatrice sportive le métier était épuisant. Mais à côté de ça, ce n'est rien. »

Des regrets ? Non. « On ne sort pas la tête de l'eau, mais c'est quand même génial ! »



Rythmes : pas de changement sans conseil d'école
Rubrique [Le syndicat, Les campagnes](#)

Grille des salaires au 1er novembre 2012
Rubrique [La carrière, Les rémunérations](#)

Métier : Un référentiel de compétences à revoir
Rubrique [Le métier, La formation](#)



Bulletin de paye : décryptage
Rubrique [A suivre](#)

Michel FAYOL | acquérir le nombre
Rubrique [Archives vidéo](#)

La correction
Rubrique [Organiser sa classe > Organisation et gestion de la classe](#)

ILLETTRISME ?

Grande cause 2013

L'ANLCI, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (dont la FSU et le SNUipp-FSU font partie), avec sa campagne lancée le 7 septembre, a pour objectif de faire reconnaître l'illettrisme comme « grande cause nationale 2013 ».

L'illettrisme qualifie la situation de personnes qui, après avoir été pourtant scolarisées en France, ne maîtrisent pas les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul pour être autonomes dans des situations simples de leur vie quotidienne.

Au quotidien, ces personnes se trouvent dans l'incapacité d'écrire un message, de lire le carnet scolaire de leur enfant, une notice de médicament, une consigne de travail ou de sécurité, elles éprouvent des difficultés à utiliser un distributeur automatique de tickets, de billets, à lire un plan, à faire un calcul simple.

Avec **3 millions de personnes en situation d'illettrisme**, cela reste un problème de société majeur en termes d'éducation d'une part mais aussi d'insertion sociale et professionnelle, d'emploi, d'accès à la culture et aux loisirs. C'est aussi une réalité complexe, une majorité de personnes illettrées (57 %) est insérée professionnellement et socialement. Elles ont souvent développé des stratégies de compensation qui

font que ce problème est peu visible.

L'école a bien sûr son rôle à jouer, un rôle de prévention, en construisant des bases solides chez les élèves, en enrichissant leur culture littéraire, en leur donnant la maîtrise de tous les outils et supports de l'écrit afin qu'au sortir de la scolarité ils ne perdent pas leurs acquis.

L'école ne peut pas non plus ignorer l'environnement des élèves. Par exemple, elle doit mieux prendre en compte les situations d'illettrisme dans ses relations aux familles.

S'informer et agir pour lutter contre l'illettrisme

Retrouvez l'ensemble des productions, outils et ressources de l'ANLCI

sur son site internet : www.anlci.gouv.fr

Cet espace propose des outils et ressources visant à informer sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme, à sensibiliser sur ce phénomène encore méconnu afin de montrer à tous ceux qui sont concernés et à leur entourage qu'il existe des solutions accessibles.

illettrisme?

Grande cause 2013

COMMUNIQUÉ

HABITATION ET ASSURANCE

Petit prix, couverture maxi

3 questions à Philippe Perrotin, agent hospitalier, 2 enfants, propriétaire d'une maison avec jardin à Rennes

**Etre bien protégé sans se ruiner, c'est possible !
Assurez votre maison malin grâce à la GMF, et profitez de services et de garanties qui vont vous simplifier la vie.**

et mon jardin sont couverts : mobilier, outillage, arbres... Même les canalisations extérieures sont prises en charge : on m'envoie un prestataire agréé en cas de fuite, de rupture ou d'engorgement.

250 € par an

Cotisation DOMO PASS Confort + ⁽¹⁾

D'autres services vous ont-ils séduit ?

La GMF a inventé des « plus » qui simplifient vraiment la vie. Avec la garantie « panne électroménager », mes appareils ⁽²⁾ de moins de 5 ans sont réparés par un prestataire envoyé à domicile, ou remplacés si la réparation est impossible,

livraison et installation comprises. Nul besoin de m'en occuper !

Et la GMF a intégré les nouveaux modes de vie de toute la famille. Oui, c'est important, surtout lorsqu'on a des ados ! A la maison, nous avons deux ordinateurs portables, quatre téléphones mobiles, trois lecteurs MP3, une tablette multimédia, plusieurs appareils photo... La formule Confort + du contrat DOMO PASS couvre tous ces appareils nomades de moins de 5 ans (vol, dommage accidentel...) quel que soit leur nombre ou le lieu du sinistre. Je suis plus serein !

⁽¹⁾ pour une maison de 4 pièces avec jardin située à Rennes
⁽²⁾ appareils blancs ou bruns

DOMO PASS Un prix avantageux, la souplesse en plus

Le contrat DOMO PASS, c'est :
- trois formules pour répondre aux besoins et budget de chacun : Eco pour des garanties essentielles, Confort pour une protection étendue, Confort + pour une protection optimale tout inclus
- une assurance sur mesure : la couverture ou non des objets de valeur, le choix du niveau de franchise, de nombreuses options en formule Confort pour les propriétaires de maison, la prise en compte de tous les modes d'habitation (résidence principale, secondaire, colocation, échange de domicile, maison de retraite, location saisonnière...)
- des garanties à prix malin : l'assurance des appareils nomades pour 7 euros par mois quel que soit le nombre d'appareils, et la garantie « panne électroménager » pour 5 euros par mois ⁽²⁾ (garanties en inclusion en Confort +)
- « Avant 30 ans » pour les jeunes : les locataires de moins de 30 ans bénéficient d'une réduction de 20% sur la formule Confort (pour un logement jusqu'à 3 pièces).

